

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419**17 avril 2003****SOMMAIRE**

Actessa S.A., Foetz	20101	E.H.I., Euro Hotel Investments S.A., Luxembourg	20108
Aima S.A.H., Luxembourg	20084	East Europe Investments Holding S.A., Luxembourg	20088
Air Luxembourg S.A., Luxembourg	20075	ESPRIT(European Partners Investment Trust), Sicav, Luxembourg	20111
Alpha Business S.A., Luxembourg	20086	Eurasol S.A., Luxembourg	20101
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg	20097	Finance Immobilière Holding S.A., Luxembourg .	20103
Alternative Units, Sicav, Luxembourg	20083	Fineurogest S.A., Luxembourg	20110
Amerada Hess Capital Corporation, S.à r.l., Munsbach	20077	Finworldgest S.A., Luxembourg	20109
Ankig S.A.H., Luxembourg	20096	Food Factory, S.à r.l., Luxembourg	20078
Arcelor S.A., Luxembourg	20107	Fructilux, Sicav, Luxembourg	20102
Asian Capital Holdings Fund, Luxembourg	20111	(La) Gaieté S.A., Luxembourg	20102
Austria Corporation S.A.H., Luxembourg	20103	Global Invest Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg .	20069
B.P.D. S.A., Luxembourg	20110	Granimar Holding A.G., Luxembourg	20086
Belconnfin S.A., Luxembourg	20082	H.V.H. Finance S.A.H., Luxembourg	20084
Bipielle Investment Fund Sicav, Luxembourg	20093	Hachem Invest S.A.H., Luxembourg	20092
Brasserie Kutscher S.A., Strassen	20080	Hadmount S.A., Luxembourg	20109
Bundesverband Investmentkraft S.A., Luxembourg	20066	Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	20086
Calgary (Holdings) S.A., Luxembourg	20084	Hesperides Holding S.A., Luxembourg	20104
Caliope Investment S.A., Luxembourg	20088	Hipergest Holding S.A., Luxembourg	20087
Carolus Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	20102	HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxembourg	20067
Celerity S.A., Luxembourg	20084	HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxembourg	20070
Charisma Sicav, Luxembourg-Strassen	20101	HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxembourg	20072
Chemtech S.A., Kirschberg	20085	International Golf and Leisure S.A., Eselborn	20099
Chemtech S.A., Kirschberg	20085	International Racing Betting System S.A., Luxembourg	20091
Cleome Index, Sicav, Luxembourg	20106	Intrasoft International S.A., Luxembourg	20094
Codipart S.A.H., Luxembourg	20097	Invertrade S.A., Luxembourg	20085
Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg	20090	Investitre S.A. Holding, Strassen	20097
Consultants Pool Europe Holding S.A., Luxembourg	20087	J.P. Morgan Investment Funds, Sicav, Luxembourg	20105
Coparrinal S.A., Luxembourg	20088	JPMorgan Fleming Liquidity Funds, Sicav, Senningerberg	20112
CPL S.A., Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois, Foetz	20100	KB Lux - Luxinvest, Sicav, Luxembourg	20098
Creabio S.A., Luxembourg	20106	KB Lux Bond Fund Sicav, Luxembourg	20100
Cyan International S.A., Luxembourg	20094	KB Lux Bond Fund Sicav, Luxembourg	20105
D.C.I.-D.C. International S.A.H., Luxembourg . . .	20104	KB Lux Equity Fund Sicav, Luxembourg	20098
DG Lux Multimanager II Sicav, Luxembourg-Strassen	20089		
Diamond Bank Fund, Sicav, Luxembourg	20108		

KB Lux Equity Fund Sicav, Luxembourg	20099	Quadriga Global Consolidated Trust, Sicav, Senningerberg.	20093
KB Lux Fix Invest, Sicav, Luxembourg	20094	Racing Betting System Holding S.A., Luxembourg	20092
Legg Mason Worldwide, Sicav, Luxembourg	20109	RB-Fund - Strategie Investor	20082
Magni S.A.H., Luxembourg	20089	RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Steinsel	20075
Merlo S.A., Luxembourg	20088	Rinascimento Sicav, Luxembourg	20104
Monapa Holding S.A., Luxembourg	20089	Salas International S.A., Luxembourg	20083
Mutualité d'Aide aux Artisans, Société coopérative, Luxembourg	20110	Samoa Finance S.A.H., Luxembourg	20096
N.K.S. Fortune S.A.H., Luxembourg	20087	Scorenco S.A.H., Luxembourg	20091
Nala S.A., Eischen	20093	Sithia S.A., Luxembourg	20076
Newmark Homes S.A., Luxembourg	20092	Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Luxembourg	20091
Nordstern S.A., Luxembourg	20072	Sofiga S.A.H., Luxembourg	20111
Office Foncier S.A., Elvange-Mondorf	20095	Sports Group Development S.A., Luxembourg	20083
Omnium Textiles S.A., Luxembourg	20085	Tau International S.A., Luxembourg	20095
PEH Quintessenz Sicav, Luxembourg-Strassen	20090	Thiel Logistik A.G., Grevenmacher	20082
Picamar Services S.A., Luxembourg	20086	Topselect, Sicav, Luxembourg	20106
Pollux S.A.H., Luxembourg	20087	Valores S.A.H., Luxembourg	20095
Portainvest S.A.H., Luxembourg	20103	Valorinvest Sicav, Luxembourg	20091
Precision Engineering S.A., Luxembourg	20097		

BUNDESVERBAND INVESTMENTKRAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Docteur Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 80.229.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 4 avril 2003 que:

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer de leur poste d'administrateur:

- Monsieur Sébastien Thibal, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,
 - La société DILVERTEN CAPITAL LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),
 - La société ADONIS VENTURES S.A., avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),
- et élit en leur remplacement:

- Monsieur Grégoire Rincourt, né le 2 avril 1957 à Paris, avocat, demeurant à F-75008 Paris, 91, Boulevard de Courcelles,
- Monsieur Aleksandrs Solovejs, né le 6 janvier 1957 en Lettonie, demeurant à F-75016 Paris, 105, Avenue Victor Hugo,
- Monsieur Arthur Phong, né le 20 mai 1972 à Vientiane (Laos), demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de premier administrateur-délégué Monsieur Aleksandrs Solovejs.

L'assemblée décide de nommer en qualité de deuxième administrateur-délégué de la société Monsieur Grégoire Rincourt.

Dans le cadre de son activité commerciale la société est engagée par la signature individuelle de chaque administrateur-délégué en son domaine spécifique, et chacun titulaire de l'autorisation d'établissement délibérée par le Ministère des Classes Moyennes.

Dans le cadre de la gestion journalière de la société dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires, chaque administrateur-délégué pourra engager la société sous sa seule signature.

Troisième résolution

Suite à ces résolutions le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Grégoire Rincourt, né le 2 avril 1957 à Paris, avocat, demeurant à F-75008 Paris, 91, Boulevard de Courcelles, en qualité d'administrateur-délégué,
- Monsieur Aleksandrs Solovejs, né le 6 janvier 1957 en Lettonie, demeurant à F-75016 Paris, 105, Avenue Victor Hugo, en qualité d'administrateur-délégué,
- Monsieur Arthur Phong, né le 20 mai 1972 à Vientiane (Laos), demeurant à Luxembourg, en qualité d'administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01461. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012983.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.087.

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of January.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R. C. Luxembourg B 25.087), incorporated by a deed of notary Jean-Paul Hencks, residing in Luxembourg, on the twenty first day of November, 1986, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 17th December, 1986. The Articles were amended from time to time and for the last time by a deed of notary Edmond Schroeder, then residing in Mersch, on 26th September, 2000, published in the Mémorial of 29th November, 2000.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr Matthias Abel, private employee, residing in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Mr Olivier Stoffels, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gerard Pirsch, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The agenda of the meeting is the following:

I. approval of the proposal of the Board of Directors to offer accumulation share classes in the Company as from the start of the next accounting period of the Company;

II. approval of the proposal of the Board of Directors to introduce net asset value pricing;

III. appointment of Mun Kit Lai, Laurent Facque and Marc-André Bechet as directors of the Company;

IV. approval of the proposal of the Board of Directors for amended expenses policy which will introduce fixed percentage fees based on the NAV of the relevant sub-funds of the Company;

V. amendment of the Articles of Incorporation by adding or changing the provisions outlined below:

(1) amendment of the first paragraph of article 10 of the Articles of Incorporation to refer to the new date of the annual general meeting as being the last Friday in July at 11.00 a.m. Luxembourg time;

(2) amendment of article 25 of the Articles of Incorporation to read:

«The accounting year of the Company shall begin on 1st April in each year and terminate on 31st March of the following year.»

VI. (1) amendment of the third paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation by replacing the reference to 10 % of the total number of shares in issue by a reference to a number of shares representing 10 % of the net assets of any class;

(2) deletion of the fourth paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation.

II. The present Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent on 23rd December, 2002 to all registered shareholders by registered mail and published in the Luxemburger Wort, on 24th December, 2002.

III. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the attendance list that out of the three hundred and ninety-four million nine hundred and twenty-three thousand four hundred and sixty point six hundred and forty-two (394,923,460.642) shares in issue, two hundred and twenty-five million fifty-nine thousand nine hundred and thirty-one point two hundred and eighty-two (225,059,931.282) shares are present or represented at the meeting;

V. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items I, II, III and IV of the agenda and cannot validly decide on the items numbers V and VI of the agenda for lack of quorum.

After the Chairman noted that a general meeting will be reconvened for 5th March, 2003 for deliberation on items V and VI, the meeting, after deliberation takes the following resolutions:

First resolution

The meeting by 37,466,246 votes in favour and 43,674 votes against decides to offer accumulation share classes in the Company as from the start of the next accounting period of the Company.

Second resolution

The meeting by 37,505,375 votes in favour and 4,545 votes against decides to introduce net asset value pricing.

Third resolution

The meeting by 37,509,920 votes in favour and 0 votes against appoints Mun Kit Lai, Laurent Facque and Marc-André Bechet as directors of the Company.

Fourth resolution

The meeting by 37,502,359 votes in favour and 7,262 votes against decides to amend the expenses policy by introducing fixed percentage fees based on the NAV of the relevant sub-funds of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, (ci-après la 'Société'), Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 25.087) constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 17 décembre 1986. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 26 Septembre 2000, publié au Mémorial du 29 Novembre 2000.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

L'assemblée est présidée par Monsieur Matthias Abel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier Stoffels, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Monsieur Gerard Pisch, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

I. Approbation de la proposition du conseil d'administration d'offrir des classes d'actions de capitalisation dans la Société à compter du début du prochain exercice social de la Société;

II. Approbation de la proposition du conseil d'administration d'introduire une détermination des prix sur base de la valeur nette d'inventaire;

III. Nomination de Messieurs Mun Kit Lai, Laurent Facque et Marc-André Bechet en qualité d'administrateurs de la Société;

IV. Approbation de la proposition du conseil d'administration de modifier la politique de frais en introduisant des frais et commissions basés sur un pourcentage fixe de la valeur nette d'inventaire des compartiments concernés de la Société;

V. Modifier les statuts en ajoutant ou modifiant les dispositions ci-dessous exposées:

(1) Modification du premier paragraphe de l'article 10 des statuts en indiquant la nouvelle date de l'assemblée générale annuelle comme étant le dernier vendredi du mois de juillet à 11.00 heures, heure de Luxembourg.

(2) Modification de l'article 25 des statuts de façon à lire:

«L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.»

VI. (1) Modification du troisième paragraphe de l'article 21 des statuts en remplaçant la référence de 10 % du total des actions en circulation par une référence au nombre des actions représentant 10 % des avoirs nets de chaque classe.

(2) Suppression du quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts.

II. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé le 23 décembre 2002 par lettre recommandée à tous les actionnaires du registre et publié dans le Luxemburger Wort le 24 décembre 2002.

III. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les parties présentes.

IV. Il résulte de la liste de présence que parmi les trois cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent vingt-trois mille quatre cent soixante virgule six cent quarante-deux (394.923.460,642) actions en circulation, deux cent vingt-cinq millions cinquante-neuf mille neuf cent trente et un virgule deux cent quatre-vingt-deux (225.059.931,282) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points I, II, III et IV de l'ordre du jour, et ne peut délibérer valablement sur les points V et VI de l'ordre du jour pour défaut de quorum.

L'assemblée, après que le Président ait noté qu'une assemblée générale sera reconvoquée pour le 5 mars 2003 pour délibérer sur les points V et VI à l'ordre du jour et après en avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, par 37.466.246 votes favorables et 43.674 votes contre décide d'offrir des classes d'actions de capitalisation dans la Société à compter du début du prochain exercice social de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée, par 37.505.375 votes favorables et 4.545 votes contre décide d'introduire une détermination des prix sur base de la valeur nette d'inventaire.

Troisième résolution

L'assemblée, par 37.509.920 votes favorables et 0 vote contre nomme Mun Kit Lai, Laurent Facque et Marc-André Bechet en qualité d'administrateurs de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée, par 37.502.359 votes favorables et 7.262 votes contre décide de modifier la politique de frais en introduisant des frais et commissions basés sur un pourcentage fixe de la valeur nette d'inventaire des compartiments concernés de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur la demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Abel, O. Stoffels, G. Pirsch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2003, vol. 423, fol. 76, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2003.

H. Hellinckx.

(011944.4/242/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

GLOBAL INVEST UMBRELLA FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 74.520.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 10. März 2003

Die geprüfte Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2002 sowie der Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers wurden genehmigt.

Die Verwaltungsratsmitglieder und der Wirtschaftsprüfer wurden für die Ausübung ihrer Mandate im abgeschlossenen Geschäftsjahr entlastet.

Das Jahresergebnis des Geschäftsjahres wurde thesauriert.

Der Rücktritt von Herrn Andreas Hauck als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 30. Dezember 2002 sowie die Kooptation von Herrn Bernd Schlichter mit Wirkung zum 1. Januar 2003 wurden angenommen. Herr Bernd Schlichter und Herr Wolfgang Rothe wurden als neue Verwaltungsratsmitglieder ernannt.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Graf Beissel v. Gymnich, Berater der GRAF BEISSEL V. GYMNICH VERMÖGENSVERWALTUNG, GmbH, Düsseldorf;

- Markus Gierke, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Münsbach/Luxemburg;

- Udo Stadler, Prokurist der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Münsbach/Luxemburg;

- Wilhelm Scharrenberg, Vermögensverwalter der GRAF BEISSEL VON GYMNICH VERMÖGENSVERWALTUNG, GmbH, Düsseldorf;

- Bernd Schlichter, Asset Management Abteilungsleiter der LANDESBANK RHEINLAND-PFALTZ INTERNATIONAL S.A., Luxemburg;

- Wolfgang Rothe, Geschäftsführer der GRAF BEISSEL V. GYMNICH VERMÖGENSVERWALTUNG, GmbH, Düsseldorf.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2004.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2004 bestellt.

Luxemburg, den 10. März 2003.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012761.3/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.087.

In the year two thousand and three, on the fifth day of March.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R. C. Luxembourg B 25.087), incorporated by a deed of the notary Jean-Paul Hencks, residing in Luxembourg, on the twenty first day of November, 1986, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 17th December, 1986.

The Articles were amended from time to time and for the last time by a deed of notary Edmond Schroeder on 26th September, 2000, published in the Mémorial of 9th November, 2000.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mathias Abel, employé privé, Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Olivier Stoffels, employé privé, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Gérard Pirsch, employé privé, Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The agenda of the meeting is the following:

I. amendment of the Articles of Incorporation by adding or changing the provisions outlined below:

(1) amendment of the first paragraph of article 10 of the Articles of Incorporation to refer to the new date of the annual general meeting as being the last Friday in July at 11.00 a.m. Luxembourg time.

(2) amendment of article 25 of the Articles of Incorporation to read:

«The accounting year of the Company shall begin on 1st April in each year and terminate on 31st March of the following year.»

II. (1) amendment of the third paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation by replacing the reference to 10 % of the total number of shares in issue by a reference to a number of shares representing 10 % of the net assets of any class,

(2) deletion of the fourth paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation.

II. The Extraordinary General Meeting convened for 30th January 2003 could not validly deliberate on the items on the agenda of the present meeting for lack of quorum, and the present Extraordinary General Meeting has been duly reconvened by notices containing the agenda published in the Luxemburger Wort, Lëtzeburger Journal and Mémorial, on 31st January, 2003 and 18th February, 2003.

III. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer, the proxy holders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. It appears from the attendance list that out of the 137,138,578.907 shares in issue 18,805,682.758 shares are represented at the meeting.

V. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items on the agenda.

First resolution

The meeting by 18,653,159 votes in favour and 2,742 votes against decides:

1) to amend the first paragraph of article 10 of the Articles of Incorporation to read.

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday in July at 11.00 a. m. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.»

and

2) to amend article 25 of the Articles of Incorporation to read:

«The accounting year of the Company shall begin on the 1st April of each year and terminate on the 31st March of the following year.»

Second resolution

The meeting by 18,654,777 votes in favour and 1,124 votes against decides

1) to amend the third paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The Company, on receiving on any Valuation Date requests to redeem Shares representing 10 per cent or more of the net assets of any class:

a) shall not be bound to redeem on any Valuation Date or any period of seven consecutive Valuation Dates, in case of daily valuations or in any period of three consecutive Valuation Dates, in case of weekly valuations and then not until the next following Valuation Date, Shares representing more than 10 per cent. of the net assets of any class on such day or at the commencement of such period and for this purpose a conversion from Shares of any class shall be treated as a redemption of such Shares; or

b) may elect to sell assets of the class representing, as nearly as practicable, the same proportion of the class assets as the Shares for which redemption applications have been received bear to the total of the Shares then in issue. If the

Company exercises this option, then the amount due to the shareholders who have applied to have their Shares redeemed, will be based on the Net Asset Value per Share calculated after such sale or disposal. Payment will be made forthwith upon the completion of the sales and the receipt by the Company of the proceeds of sale in freely convertible currencies.»

and

2) to delete the fourth paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, (ci-après la «Société»), Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 25.087) constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Paul Hencks en date du 21 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 17 décembre 1986.

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Edmond Schroeder, le 26 septembre 2000, par acte publié au Mémorial du 9 novembre 2000.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mathias Abel, employé privé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier Stoffels, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Monsieur Gérard Pirsch, employé privé, Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

I. Modification des statuts en ajoutant ou modifiant les dispositions ci-dessous exposées:

(1) Modification du premier paragraphe de l'article 10 des statuts en indiquant la nouvelle date de l'assemblée générale annuelle comme étant le dernier vendredi du mois de juillet à 11.00 heures, heure de Luxembourg.

(2) Modification de l'article 25 des statuts de façon à lire:

«L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.»

II. (1) Modification du troisième paragraphe de l'article 21 des statuts en remplaçant la référence de 10 % du total des actions en circulation par une référence au nombre des actions représentant 10 % des avoirs nets de chaque classe.

(2) Suppression du quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts.

II. L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 30 janvier 2003, n'a pu valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour de la présente assemblée pour défaut de quorum, et la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été reconvoquée par avis contenant l'ordre du jour publié dans le Luxemburger Wort, Lëtzeburger Journal et Mémorial les 31 janvier et 18 février 2003.

III. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur, les mandataires et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Il résulte de la liste de présence que parmi les 137.138.578,907 actions en circulation, 18.805.682,758 actions sont représentées à l'assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur tous les points à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée, par 18.683.159 votes favorables et 2.742 votes contre décide

(1) de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des statuts de façon à lire:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juillet à 11.00 heures. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent» et

(2) de modifier l'article 25 des statuts de façon à lire:

«L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée, par 18.654.777 votes favorables et 1.124 votes contre décide:

(1) de modifier le troisième paragraphe de l'article 21 des statuts de façon à lire:

«Si lors d'un jour de d'évaluation, la Société reçoit des ordres de rachat pour 10 pour cent ou plus des avoirs nets de chaque classe:

a) elle ne sera pas tenue de racheter lors d'un quelconque jour d'évaluation ou d'une quelconque période de sept jours de transaction consécutifs en cas d'évaluation hebdomadaire ou d'une période de trois jours de transaction consécutifs en cas d'évaluations journalières et, dans ce cas, jusqu'au prochain jour d'évaluation, plus de 10 pour cent des avoirs nets d'une quelconque classe lors d'un tel jour d'évaluation ou au début d'une telle période;

et à cet effet, une conversion d'actions d'une quelconque classe sera traitée comme un rachat d'actions; ou

b) elle peut choisir de vendre des actifs de la classe représentant, le plus précisément possible, la même proportion d'actifs de la classe que les actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues, au regard du nombre total d'actions émises. Dans l'hypothèse où la Société exerce cette faculté, le montant dû aux actionnaires ayant sollicité le rachat de leurs actions sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action calculée après une telle vente. Immédiatement après la vente et réception par la Société du produit de la vente en une devise librement convertible, un paiement sera effectué.»

et

(2) de supprimer le quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qui en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Abel, O. Stoffels, G. Pirsch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 mars 2003, vol. 423, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2003.

H. Hellinckx.

(011043.4/242/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2003.

H. Hellinckx.

(011044.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

NORDSTERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.331.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. (R. C. Luxembourg, section B numéro 18.433), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici représentée par son directeur Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, ayant pouvoir d'engager ladite société par sa signature individuelle.

2.- Monsieur Marco Neuen, Fondé de Pouvoir Principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée NORDSTERN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à deux cent vingt mille cinq cent trente-six Euros (220.536,- EUR) représenté par six mille cent vingt-six (6.126) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les six mille cent vingt-six (6.126) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prédésignée, six mille cent vingt-cinq actions	6.125
2.- Monsieur Marco Neuen, préqualifié, une action	1
Total: six mille cent vingt-six actions	6.126

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent vingt mille cinq cent trente-six Euros (220.536,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille six cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, Maître en Droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2.- Monsieur Marco Neuen, Fondé de Pouvoir Principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

3.- Monsieur René Schlim, Fondé de Pouvoir Principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:
la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. (R. C. Luxembourg, section B numéro 34.978), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Reckinger, M. Neuen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003, vol. 875, fol. 58, case 5. – Reçu 2.205,36 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2003.

J.-J. Wagner.

(011783.3/239/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

AIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 39.516.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 mars 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Elisabeth Capesius en son rapport oral, le liquidateur, Maître Isabelle Girault, avocat-avoué et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme AIR LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Pour extrait conforme

I. Girault

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013143.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2003.

RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 84.699.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration du 14 janvier 2003 que le siège de la société a été transféré du 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel, avec effet rétroactif au 7 janvier 2003.

Munsbach, le 27 mars 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012959.3/556/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

SITHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.611.

L'an deux mille trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de participations financières SITHIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont (R. C. Luxembourg, section B numéro 48.611), constituée sous la dénomination de FINCONDOR S.A. suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 1994, publié au Mémorial C numéro 513 du 9 décembre 1994,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Marc Elter en date du 21 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 9 du 7 janvier 1995,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par notaire instrumentant:

- en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 718 du 5 octobre 1998, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en SITHIA S.A.;

- en date du 28 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 920 du 3 décembre 1999;

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par décisions prises par le conseil d'administration en date du 22 février 2002, publié au Mémorial C numéro 1434 du 3 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 14.593.710,18 EUR, pour le porter de son montant actuel de 5.902.840,61 EUR à 20.496.550,79 EUR, par la création et l'émission de 588.931 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Augmentation de capital à concurrence de 449,21 EUR, pour le porter de son montant actuel de 20.496.550,79 EUR à 20.497.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

4.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

5.- Remplacement des 827.051 actions sans désignation de valeur nominale par 819.880 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR, chacune entièrement libérée.

6.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze millions cinq cent quatre-vingt-treize mille sept cent dix virgule dix-huit euros (14.593.710,18 EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent deux mille huit cent quarante virgule soixante et un euros (5.902.840,61 EUR) à vingt millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante virgule soixante-dix-neuf euros (20.496.550,79 EUR), par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent trente et une (588.931) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent trente et une (588.931) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme OLYMBOS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le montant de quatorze millions cinq cent quatre-vingt-treize mille sept cent dix virgule dix-huit euros (14.593.710,18 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société SITHIA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quarante-neuf virgule vingt et un euros (449,21 EUR), pour le porter de son montant actuel de vingt millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante virgule soixante-dix-neuf euros (20.496.550,79 EUR) à vingt millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (20.497.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Le montant de quatre cent quarante-neuf virgule vingt et un euros (449,21 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SITHIA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les huit cent vingt-sept mille cinquante et une (827.051) actions existantes sans expression de valeur nominale par huit cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingts (819.880) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (20.497.000,- EUR), représenté par huit cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingts (819.880) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent cinquante et un mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ries-Bonani, Dostert, Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2003, vol. 521, fol. 80, case 1. – Reçu 145.941,59 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 mars 2003.

J. Seckler.

(008324.4/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AMERADA HESS CAPITAL CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 79.729.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé du 7 janvier 2003 que les mandats des gérants de catégorie A (Monsieur Gerald A. Jamin, Monsieur John Y. Schreyer, Monsieur Robert B. Kirby) et des gérants de catégorie B (Monsieur Romain Thillens, Monsieur Dominique Ransquin) ont été renouvelés pour un exercice social d'un an, leurs mandats prenant fin lors de la réunion des associés qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012979.3/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

FOOD FACTORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée J.L. PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

2.- La société à responsabilité limitée GLOBE PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal.

3.- La société anonyme SOGAFI S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

4.- Monsieur Marcel Becker, employé privé, né le 19 janvier 1947 à Luxembourg, demeurant à L-8325 Capellen, 26A, rue de la Gare.

Tous sont ici représentés par Maître Andreas Komninos, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FOOD FACTORY, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée J.L. PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch, vingt-trois parts sociales	23
2.- La société à responsabilité limitée GLOBE PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal, vingt-deux parts sociales	22
3.- La société anonyme SOGAFI S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, quarante-cinq parts sociales	45
4.- Monsieur Marcel Becker, employé privé, demeurant à L-8325 Capellen, 26A, rue de la Gare, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant respect des dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ six cent trente euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- Madame Danièle May-Steffes, employé privé, née le 17 mars 1957 à Luxembourg, demeurant à L-6832 Betzdorf, 6, rue de Wecker, gérante administrative;

- Monsieur Paul Bollendorff, étudiant, né le 25 juin 1980 à Luxembourg, demeurant à L-2410 Luxembourg, 175, rue de Reckenthal, gérant administratif;

- Monsieur Pascal Larroche, employé privé, né le 26 mars 1968 à Toulouse, (France), demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 2, rue de la Vallée, (France), gérant technique.

3.- La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif, le gérant technique disposant d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Komninos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2003, vol. 521, fol. 72, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 12 mars 2003. J. Seckler.

(008530.3/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

BRASSERIE KUTSCHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 92.298.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alfred Koschny, commerçant, demeurant à D-54439 Sarrebourg, Perlerstrasse 1, (Allemagne).

2.- Madame Marina Akatova Gubicheva, commerçante, demeurant à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BRASSERIE KUTSCHER S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille huit cents euros (31.800,- EUR), divisé en cent vingt (120) actions de deux cent soixante-cinq euros (265,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Alfred Koschny, commerçant, demeurant à D-54439 Sarrebourg, Perlerstrasse 1, (Allemagne), quarante actions	40
2.- Madame Marina Akatova Gubicheva, commerçante, demeurant à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, quatre-vingts actions	80
Total: cent vingt actions	120

Les actions ont été libérées en numéraire en raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille neuf cent cinquante euros (7.950,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Alfred Koschny, commerçant, né à Chrosdice, (Pologne), le 4 décembre 1954, demeurant à D-54439 Sarrebourg, Perlerstrasse 1, (Allemagne);
 - b) Madame Marina Akatova Gubicheva, commerçante, née à Saint-Petersburg, (Russie), le 11 juillet 1957, demeurant à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle;
 - c) Monsieur Norbert Miny, maître peintre, né à Luxembourg, le 1^{er} août 1943, demeurant à L-7235 Bereldange, 4-6, rue Limana, président du conseil d'administration.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Justin Dostert, conseiller en comptabilité et fiscalité, né à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1939, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5.- Le siège social est établi à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Alfred Koschny, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Koschny, M. Akatova Gubicheva, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2003, vol. 521, fol. 91, case 2. – Reçu 318 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2003.

J. Seckler.

(011561.3/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

THIEL LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher, 5, An de Längten, Zone Industrielle Potaschberg.

H. R. Luxembourg B 40.890.

Auszug der Verwaltungsratssitzung vom 18. März 2003

1. Herr Günter Thiel, (exekutives) Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Vorstands der THIEL LOGISTIK A.G., hat seinen Rücktritt von allen Ämtern mit sofortiger Wirkung erklärt.

2. Herr Dr. Klaus Eierhoff wurde mit Wirkung zum 1. April 2003 vom Verwaltungsrat zum Mitglied des Vorstands bestellt und ebenfalls zum Vorstandsvorsitzenden ernannt.

Die Dauer des Mandates von Herrn Dr. Klaus Eierhoff wurde bis zum 31. März 2008 festgelegt.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 24. März 2003.

Für den Verwaltungsrat

B.-M. Winter / Dr. A. Wagner

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013111.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2003.

RB-FUND - STRATEGIE INVESTOR, Fonds Commun de Placement.

Die Verwaltungsgesellschaft hat beschlossen, den Fonds RB-FUND mit seinem Teilfonds RB-FUND - STRATEGIE INVESTOR gemäß Artikel 24, Nummer 1 des Verwaltungsreglements zu liquidieren. Die Liquidation wird am 30. April 2003 durchgeführt. Dies geschieht, indem die Vermögensgegenstände realisiert, die Verbindlichkeiten erfüllt und die Reinerlöse aus der Realisation an die Anteilhaber im Verhältnis ihrer Anteilsbeteiligung an diesem Teilfonds verteilt werden. Ab sofort wird kein Anteilskauf, Umtausch und Rücknahme von Anteilen dieses Teilfonds mehr erfolgen. Existierende Spar- und Entnahmepläne werden gelöscht.

Die Anteilhaber des Teilfonds bekommen mit Liquidationsabschluss den Liquidationserlös ausgezahlt. Die Anteilhaber werden gebeten, ihre Kontoverbindung zwecks Rückzahlung des Liquidationserlöses an die Verwaltungsgesellschaft mitzuteilen.

Luxemburg, im April 2003.

(01824/755/14)

IPConcept Fund Management S.A.

BELCONNFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (01529/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.579.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2003 à 13.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapports du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Délibération et décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01524/755/19)

Le Conseil d'Administration.

SALAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.037.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapports du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01525/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ALTERNATIVE UNITS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.199.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ALTERNATIVE UNITS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 6 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes pour la période du 29 octobre 2001 au 31 décembre 2002
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01619/755/21)

Le Conseil d'Administration.

20084

CALGARY (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 7, 2003* at 11.00 o'clock at the headoffice, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
6. Miscellaneous.

I (01532/534/16)

The Board of Directors.

AIMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.065.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *5 mai 2003* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01533/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CELERITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 70.382.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *5 mai 2003* à 10.45 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur par le conseil d'administration et décharge à accorder à l'Administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (01546/806/17)

Le Conseil d'Administration.

H.V.H. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.832.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *Mai 7, 2003* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002.
3. Ratification of the co-option of a Director.
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.

5. Statutory Appointments.

6. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

7. Miscellaneous.

I (01567/795/18)

The Board of Directors.

CHEMTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2002 Kirchberg, 63, rue Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 56.065.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2003 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (01547/806/15)

Le Conseil d'Administration.

OMNIUM TEXTILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 3.329.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 13 mai 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01552/550/17)

Le Conseil d'Administration.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.851.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Transfert du siège social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01760/755/18)

Le Conseil d'Administration.

20086

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 19 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01554/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PICAMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01560/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01564/795/16)

Le Conseil d'Administration.

GRANIMAR HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01565/795/14)

Le Conseil d'Administration.

20087

POLLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 6.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01566/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CONSULTANTS POOL EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.139.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01571/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HIPERGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.417.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (01568/795/15)

Le Conseil d'Administration.

N.K.S. FORTUNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01569/795/16)

Le Conseil d'Administration.

20088

EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.447.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2003 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (01573/795/15)

Le Conseil d'Administration.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01574/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CALIOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.294.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01575/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MERLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.235.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Quitus des administrateurs et du commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01578/657/14)

20089

MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01576/795/16)

Le Conseil d'Administration.

DG LUX MULTIMANAGER II SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 60.666.

Die Aktionäre der DG LUX MULTIMANAGER II SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 7. Mai 2003 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2002 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie Bestätigung der Neubesetzung des Verwaltungsrats und Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.
5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im April 2003.

I (01583/755/25)

Der Verwaltungsrat.

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.880.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (01584/795/18)

Le Conseil d'Administration.

PEH QUINTESENZ SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 38.269.

Die Aktionäre der PEH QUINTESENZ SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 8. Mai 2003 um 10.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verabschiedung des Wortlautes der geänderten Satzung
2. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle in dem anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschliessen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Der Entwurf der umgewandelten Satzung ist am Gesellschaftssitz einsehbar.

Im Anschluss daran werden die Aktionäre der PEH QUINTESENZ SICAV zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 8. Mai 2003 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2002 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Der Verwaltungsrat.

Zur Beantwortung von Rückfragen steht Ihnen Frau Anja Müller unter der Ruf-Nr. 44903-4022 gerne zur Verfügung.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

A. Rau / A. Müller

I (01581/755/45)

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.374.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01585/795/14)

Le Conseil d'Administration.

20091

SCORENCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01586/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE L'HOTELLERIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.498.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (01587/795/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL RACING BETTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.516.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée Générale du 19 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ces points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01588/795/17)

Le Conseil d'Administration.

VALORINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 53.010.

Die Aktionäre der Sicav, VALORINVEST werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 8. Mai 2003 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses mit Anlagen zum 31. Dezember 2002.
3. Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und den Wirtschaftsprüfer für das abgelaufene Geschäftsjahr.
4. Verschiedenes.

Jeder Aktionär der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 28. April 2003 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen:

In Luxemburg:
KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
43, boulevard Royal
L-2955 Luxemburg

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionäre kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

I (01657/755/23)

Der Verwaltungsrat.

RACING BETTING SYSTEM HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.520.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée Générale du 19 mars 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ces points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01589/795/17)

Le Conseil d'Administration.

NEWMARK HOMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 44.021.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un Administrateur supplémentaire.
2. Divers.

I (01590/795/12)

Le Conseil d'Administration.

HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.882.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2003 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (01607/806/15)

Le Conseil d'Administration.

20093

NALA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees Wee.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du lundi, 5 mai 2003 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre en application des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales modifié par la loi du 7 septembre 1987;
2. En cas de dissolution, nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs avec fixation de leurs obligations et pouvoirs;
3. Détermination du siège de la liquidation;
4. Attribution des pouvoirs pour l'exécution des formalités légales;
5. Divers.

I (01647/000/16)

Le conseil d'administration.

BIPIELLE INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.575.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 8 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
4. Ratification de la cooptation de Messieurs Mauro Scalfi et Roberto Zambelli en remplacement de Messieurs Fabrizio Donati et Aldo Brunella.
5. Réélection des Administrateurs et de KPMG AUDIT comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 28 avril 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (01665/755/24)

Le Conseil d'Administration.

QUADRIGA GLOBAL CONSOLIDATED TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
H. R. Luxemburg B 54.921.

Einberufung der Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft, welche am 5. Mai 2003 am Gesellschaftssitz um 11.00 Uhr stattfindet mit folgender

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2002 abgeschlossene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl- oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
5. Wahl- oder Wiederwahl der Wirtschaftsprüfers
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionären getroffen. Aktionäre können an der Versammlung teilnehmen indem Sie einen Bevollmächtigten ernennen.

I (01767/755/19)

Der Verwaltungsrat.

20094

CYAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 65.350.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2003 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01747/005/16)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX FIX INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.398.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 9 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Ahmet Eren en remplacement de Monsieur Daniel Van Hove.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 2 mai 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (01768/755/21)

Le Conseil d'Administration.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-2611 Luxembourg, 89-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 56.565.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at 89-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, on Friday May 9, 2003 at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts as of December 31st, 2002 and of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as of December 31st, 2002.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Authorisation to be granted to the Board of Directors to delegate the daily management and the representation of the corporation to any of its members.
6. Closing down the Greek Branch of the Company and establishment of a subsidiary société anonyme in Greece.
7. Institution of Company's Stock Option Plan (Subplan 1).
8. Miscellaneous.

I (01823/000/21)

The Board of Directors.

20095

OFFICE FONCIER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5692 Elvange-Mondorf, 7, rue du Bois.
R. C. Luxembourg B 38.280.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A. sise à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, le mardi 6 mai 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (01785/503/15)

Le Conseil d'Administration.

VALORES, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 11.177.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, le lundi 5 mai 2003 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat net.
4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01786/267/18)

Le Conseil d'Administration.

TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 65.376.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 6 mai 2003 à 10.30 heures, et à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2003 à 15.00 heures, au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour délibérer sur les ordres du jour suivant:

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice arrêté au 31 décembre 2000;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 et affectation du résultat de l'exercice;
3. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice arrêté au 31 décembre 2001;
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001 et affectation du résultat de l'exercice;
5. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice arrêté au 31 décembre 2002;
6. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 et affectation du résultat de l'exercice;
7. Décharge à donner aux administrateurs;
8. Décharge au commissaire aux comptes;
9. Nomination statutaires;
10. Examen de la situation comptable et financière de la société au 6 mai 2003;
11. Décisions concernant les points suivant:
 - a. mandat de la part du conseil d'administration à un conseiller externe en vue de faire une expertise concernant la valeur d'exploitation de la filiale italienne;

- b. participation de la société TAU INTERNATIONAL S.A. dans la gestion ordinaire de la filiale italienne et éventuelle nomination de membres du conseil d'administration de la filiale italienne en représentation de la société TAU INTERNATIONAL S.A.;
- c. souscription d'une assurance spéciale en vue de couvrir les risques professionnels des administrateurs.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 1.989,15 (mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et 15/100), ce montant étant affecté à une réserve non distribuable, de sorte que dorénavant le capital social sera de EUR 1.029.000 (un million vingt-neuf mille euros);
2. Instauration d'une valeur nominale de EUR 3 par action et annulation de toutes les actions existantes et création et émission de 343.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 3 chacune;
3. Instauration d'un capital autorisé de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 3 chacune, avec émission d'actions nouvelles en réservant toutefois aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre;
4. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé;
5. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises ci-dessus;
6. Ajout d'un 3^{me} alinéa de l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
«L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Le Conseil d'Administration est tenu de demander, qu'avant chaque assemblée générale, les actionnaires soient déposés, avant l'ouverture de la séance, au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.»

Chaque actionnaires devra, pour être admis à l'assemblée, déposer ses actions au porteur le jour de l'assemblée générale, avant l'ouverture de la séance, auprès de la société au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

I (01801/534/51)

Le Conseil d'Administration.

SAMOA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.375.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 13 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01808/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ANKIG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 52.561.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 5 mai 2003 à 10.00 heures au siège social de la société ANKIG S.A. sis au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décision à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01854/000/19)

Le Conseil d'Administration.

20097

PRECISION ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.366.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 5 mai 2003 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01813/005/16)

Le Conseil d'Administration.

CODIPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.844.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 5 mai 2003 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (01814/005/15)

Le Conseil d'Administration.

INVESTITRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.539.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu mardi 6 mai 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01848/000/15)

Le Conseil d'Administration.

ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.324.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to convene the Shareholders of the SICAV to the
ANNUAL GENERAL MEETING
which will be held on 8 May 2003, at 4.00 p.m., at the Registered Office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss Accounts as at December 31, 2002.
2. Approval of the report of the Independent Auditor as at December 31, 2002.
3. Allotment of results.
4. Discharge to the Directors and the Independent Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on December 31, 2002.

5. Statutory elections.

- * Acceptance of the resignation of Mr Didier Varlet and Mrs Odile Sigrand as at May 17, 2002.
- * Ratification of the co-option on July 5, 2002 of Mr Jean Marie Rinié in replacement of Mr Didier Varlet and Mrs Odile Sigrand, resigning.
- * Election of Mr Jean Marie Rinié as Director until the next Annual General Meeting in 2004.
- * Acceptance of the resignation of Mr Roland Dillien as at October 15, 2002.
- * Ratification of the co-optation on October 15, 2002 of Mrs Sandrine Leclercq in replacement of Mr Roland Dillien, resigning.
- * Election of Mrs Sandrine Leclercq as Director until the next Annual General Meeting in 2004.
- * Re-election of Mr Antoine Gilson de Rouvieux, as Director, until the next Annual General Meeting in 2004.
- * Re-election of PricewaterhouseCoopers as Independent Auditor, until the next Annual General Meeting in 2004.

6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that the decisions of the Meeting will require no quorum and will validly be taken by the simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

Bearer certificate holders intending to attend the Annual General Meeting should deposit their shares at the Registered Office of the Company two business days before the date of the Meeting.

Nominative Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV at least two business days before the Meeting. They will be required to prove their identity.

The annual report as at 31 December 2002 is available to the Shareholders at the Registered Office of the Company.
I (01826/755/35) The Board of Directors.

KB LUX - LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.713.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 9 mai 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Ahmet Eren en remplacement de Monsieur Daniel Van Hove.
5. Réélection des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 2 mai 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (01846/755/22)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX EQUITY FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 8 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 28 des statuts de la SICAV qui se lira désormais comme suit:
«Le Conseil d'Administration de la SICAV peut décider la liquidation pure et simple d'un ou plusieurs compartiments dans les cas suivants:
 - * si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à un volume ne permettant plus une gestion efficace.
 - * si l'environnement économique et/ou politique venait à changer.
 Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la société d'investissement peut, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter ou convertir les actions du compartiment dont la liquidation est décidée en tenant compte des frais de liquidation mais sans déduction d'une commission de rachat.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale, à tout moment, la fermeture d'un compartiment. Il pourra proposer aux actionnaires de ce compartiment soit le rachat de leurs actions, soit la conversion de ces actions en actions d'un autre compartiment. En cas de liquidation du compartiment, toute action de ce compartiment donne droit à un prorata égal du produit de liquidation de ce compartiment.

Pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus (Article 28, paragraphe 1) dans le cadre d'une liquidation, le Conseil d'Administration peut décider de fusionner un compartiment avec un autre compartiment ou de faire l'apport des actifs (et du passif) du compartiment à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois régi par la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif ou régis par d'autres droits mais, dans ce cas, avec l'accord de tous les actionnaires du compartiment concerné. La décision sera publiée à l'initiative de la Société. La publication contiendra des informations sur le nouveau compartiment ou l'organisme de placement collectif concerné et sera effectuée un mois avant la fusion de façon à permettre aux actionnaires de demander le rachat, le cas échéant sans frais de rachat, avant toute prise d'effet des transactions. A l'expiration de cette période, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité. En cas de fusion avec un Fonds Commun de Placement, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de la fusion.

La décision de fusionner un compartiment dans les circonstances et suivant la manière décrite dans les paragraphes précédents peut également être prise dans une assemblée des actionnaires du compartiment devant être fusionné où aucun quorum de présence est exigé et où la décision de fusionner doit être approuvée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque catégorie/sous-catégorie sera distribué et ventilé par les liquidateurs aux actionnaires de chaque catégorie/sous-catégorie en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie/sous-catégorie.»

2. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50 %. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 2 mai 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

I (01856/755/51)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE, Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwée.

R. C. Diekirch B 1.840.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE S.A., sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 mai 2003 à 16.00 heures au siège de la société:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration.
2. Rapport du Réviseur d'entreprise.
3. Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion au 31 décembre 2002. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Décharge au Réviseur d'entreprise.

N.B. Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions cinq jours avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

I (01860/000/18)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX EQUITY FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.091.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 9 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.

4. Ratification de la cooptation de Monsieur Ahmet Eren en remplacement de Monsieur Daniel Van Hove.
5. Réélection des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 2 mai 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

I (01855/755/22)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX BOND FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 9 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Ahmet Eren en remplacement de Monsieur Daniel Van Hove.
5. Réélection des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 2 mai 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

I (01857/755/22)

Le Conseil d'Administration.

CPL S.A., COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS, Société Anonyme.

Siège social: Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 5.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi 25 avril 2003 à 17.00 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2002;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002 de COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. et des comptes consolidés de COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. au 31 décembre 2002;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 24 des statuts.

II (01155/000/22)

Le Conseil d'Administration.

CHARISMA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 72.483.

Die Aktionäre der CHARISMA SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 9. Mai 2003 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2002 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.
5. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (01580/755/24)

Der Verwaltungsrat.

ACTESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 7.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi 25 avril 2003 à 16.30 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2002;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 26 des statuts.

II (01154/000/20)

Le Conseil d'Administration.

EURASOL, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 6.541.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 24 avril 2003, à 10.00 heures, au siège social, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des administrateurs et commissaire sur l'exercice 2002.
2. Approbation du bilan et du compte Pertes et Profits au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 18 des statuts. Le dépôt des titres se fera au siège social.

II (01345/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LA GAIETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.019.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 29 avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuation des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01193/755/19)

Le Conseil d'Administration.

FRUCTILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.728.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social, 8, boulevard Royal, en date du 25 avril 2003 à 11.00 heures et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2002. Affectation des résultats.
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

L'Assemblée générale délibérera valablement quel que soit le quorum représenté. Les résolutions devront réunir la moitié au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, Luxembourg.

II (01236/755/23)

Le Conseil d'Administration.

CAROLUS INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.100.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société, qui se tiendra le 28 avril 2003 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination du commissaire aux comptes;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (01461/531/18)

Le Conseil d'Administration.

20103

FINANCE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.944.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 21 mars 2003 n'ayant pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Adoption d'une durée illimitée et modification subséquente de l'article deux des statuts.
- Suppression de la valeur nominale des actions.
- Conversion du capital en euros.
- Augmentation du capital social à concurrence de cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (EUR 53,24) par incorporation d'une partie des résultats reportés.
- Fixation de la valeur nominale des actions à deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-).
- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.
- Suppression de l'article dix des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaires.
- Suppression de la deuxième phrase de l'actuel article 11 des statuts.
- Modification de l'actuel article 12 des statuts.
- Divers.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01253/755/24)

Le Conseil d'Administration.

AUSTRIA CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.835.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 28 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01288/755/20)

Le Conseil d'Administration.

PORTAINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.607.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme PORTAINVEST S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 25 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01359/000/14)

Le Conseil d'Administration.

RINASCIMENTO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 66.572.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders (the «Meeting») of RINASCIMENTO SICAV (the «Fund») will be held at the registered office of the Fund, as set out above, on *April 30, 2003* at 2.00 p.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor for the accounting year and ending December 31, 2002.
2. Approval of the audited annual report for the accounting year ending December 31, 2002.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the Board of Directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ending December 31, 2002.
5. Composition of the Board of Directors.
6. Nomination of ERNST & YOUNG S.A. as auditor of the Fund instead of SORE INTERNATIONAL, S.à r.l. (formerly ANDERSEN S.A.) for a term of one year.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five days before the Meeting at the registered office of the Fund, where forms of proxy are available.

Registered shareholders have to inform the Board of Directors by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting five days before this latter.

II (01333/755/26)

By order of the Board of Directors.

D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 32.190.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *28 avril 2003* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

II (01387/837/15)

Le Conseil d'Administration.

HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 24.146.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *25 avril 2003* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01463/696/17)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.666.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 29 avril 2003 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 16, alinéa 2 des statuts du fonds qui se lira désormais comme suit:

«Le Conseil d'Administration a notamment le pouvoir de choisir les valeurs mobilières dans lesquelles les investissements seront faits. Toutes les valeurs mobilières doivent principalement être admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (le «marché réglementé») d'un pays d'Europe de l'Ouest ou de l'Est, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique ou d'Océanie.»

2. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 23 avril 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (01398/755/23)

Le Conseil d'Administration.

JPMorgan FLEMING INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 49.663.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of JPMorgan FLEMING INVESTMENT FUNDS (the «Company») will be held on April 25, 2003, at 12.00 noon CET, at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended December 31, 2002.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended December 31, 2002.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended December 31, 2002.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended December 31, 2002.
5. Confirmation of the co-option by the Board of Directors of Mr Patrick Petitjean, in replacement of Mr Veit O Schuhen.
6. Election of Mr Iain Os Saunders, Mr James B. Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2003.
7. Approval of Directors' Fees.
8. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2003.
9. Allocation of results for the accounting year ended December 31, 2002.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than April 23, 2003 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Company Administration Department, fax + 352 46 26 85 825).

Holders of bearer shares who wish to attend the Meeting must deposit their bearer share certificates no later than April 23, 2003 by close of business with one of the following institutions:

- J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- JPMorgan CHASE BANK, 270 Park Avenue, New York, N.Y. 10017-2070 USA.

II (01601/755/38)

By order of the Board of Directors.

TOPSELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.018.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (l'«Assemblée») de TOPSELECT (ci-après dénommée la «Société») qui se tiendra le mercredi 30 avril 2003 à 14.00 heures, au siège de la Société et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

II (01402/755/24)

Pour le Conseil d'Administration.

CLEOME INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.234.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société CLEOME INDEX qui se tiendra le 25 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés, conformément aux statuts, d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

II (01406/755/23)

Le Conseil d'Administration.

CREABIO, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.741.

Le Conseil d'Administration constate que la moitié au moins des actionnaires n'était pas présente ni représentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 28 mars 2003 de sorte qu'un constat de carence à dû être établi. L'assemblée n'ayant pu valablement délibérer, le Conseil d'administration convoque une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra au siège social le 8 mai 2003 à 15.00 heures et qui aura le même ordre du jour que la première:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002.
- Affectation du résultat.

- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915.
- Nominations statutaires.
- Opportunité de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire de la filiale française CREABIO, S.à r.l.
- Divers.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

II (01431/019/24)

ARCELOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.454.

Les actionnaires de la société anonyme ARCELOR sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 avril 2003 à 11.00 heures au siège social, 19, avenue de la Liberté L-2930 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration et attestations du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2002
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2002
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002
4. Affectation du résultat et fixation des tantièmes et du dividende
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Election définitive d'un administrateur coopté
8. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société ou d'en faire acquérir par d'autres sociétés du groupe
9. Autorisation au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions
10. Divers

L'Assemblée délibérera valablement, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale ou s'y faire représenter:

- Les actionnaires personnellement inscrits dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR reçoivent à domicile tous les documents relatifs à la tenue de cette réunion et notamment l'avis de convocation avec l'ordre du jour et les propositions de résolutions ainsi qu'un formulaire leur permettant de signifier leur intention d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

- Les actionnaires non inscrits personnellement dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR doivent s'adresser à leur intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont détenues en compte. La date limite de réponse et de remise des documents en vue d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter est le 17 avril 2003 au plus tard.

Demande de documents

Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement le formulaire leur permettant de signifier leur intention d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter (le «Formulaire»), le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2002, les attestations du réviseur d'entreprises ainsi que les résolutions proposées par le conseil d'administration aux numéros suivants:

- soit directement auprès des services d'ARCELOR:

> au siège social - Service Titres -

Tél. +352 4792 2187

Fax +352 4792 2548

> à Liège - Direction des Affaires Juridiques -

Tél. +32 4 2366830

Fax +32 4 2366847

> à Madrid - Service Relations Investisseurs -

Tél. +34 91 596 94 75 ou +34 90 215 21 53

Fax +34 91 596 94 60 ou +34 98 512 60 88

> à Paris - Service Relations Investisseurs -

Tél. +33 141259898

Fax +33 141259780

- soit en s'adressant:

> pour le Grand-Duché de Luxembourg, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg

Tél. +352 4242 2996 ou + 352 4242 2356

Fax +352 4242 2887

> pour la France, à EURO EMETTEURS FINANCE, Paris

Tél. +33 1 55 30 5988

Fax +33 1 55 30 5930

> pour la Belgique, à FORTIS BANQUE, Bruxelles

Tél. + 32 2 565 5449

Fax + 32 2 565 5340

> pour l'Espagne, à BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, Madrid

Tél. +34 913747007

Fax +34 913746969

Tous ces documents, à l'exception du Formulaire, peuvent également être téléchargés à partir du site Internet www.arcelor.com sous la rubrique «Assemblée».

Pour le Conseil d'Administration

J. Kinsch

Le Président

II (01411/000/70)

E.H.I., EURO HOTEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 72.268.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01464/696/18)

Le Conseil d'Administration.

DIAMOND BANK FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 66.556.

Vu que les actifs nets du fonds sont inférieurs aux deux-tiers du capital minimum, les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 avril 2003 à 11.45 au siège social:

Ordre du jour:

1. Approuver la dissolution de la Société et la mise en liquidation avec effet immédiat;
2. Approuver la nomination de Monsieur Erwin Schoeters et Monsieur Stéphane Vinogradoff, collégalement, comme liquidateurs de la Société et déterminer leurs pouvoirs.

Chaque actionnaire a le droit d'assister et de participer au vote, ainsi que de désigner un mandataire afin de le représenter et de participer au vote en son nom. Pour être valable, un mandat écrit doit être adressé au siège social de la Société, à l'attention de Mme Marie-Cécile Dubourg, KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., Département OPC, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, (fax: 00 352 47 97 73 910) avant le 29 avril 2003.

Il sera décidé des résolutions sans condition de présence et à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée, en conformité aux articles 29(1) et 65 de la loi du 30 mars 1988.

L'actionnaire au porteur qui souhaite être présent ou être représenté à cette Assemblée Générale Extraordinaire doit déposer ses actions au plus tard le 22 avril 2003, soit au siège social de la Société, soit aux guichets de la KREDIET-BANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01497/755/23)

Le Conseil d'Administration.

20109

FINWORLDGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.389.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2003 à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01465/696/18)

Le Conseil d'Administration.

HADMOUNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.886.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01466/696/18)

Le Conseil d'Administration.

LEGG MASON WORLDWIDE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.031.

Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company which will take place at the offices of LEGG MASON WORLDWIDE at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (the «Company»), on April 25, 2003 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended December 31, 2002 and to approve the auditors' report thereon.
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31, 2002.
3. To appoint ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG as the independent auditors for the following fiscal year.
4. To transact such other business as may properly come before the meeting.

The decision on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the simple majority of the shares present or represented and voting.

Shareholders who wish to vote by proxy should return the enclosed proxy form to the Company or send it by fax (confirmed by mail) to the attention of Ms. Helen Hegarty, BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) SCA, 33, bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg (fax +352 47 40 66 530) as to arrive no later than April 24, 2003, close of business.

II (01600/755/24)

The Board of Directors.

20110

FINEUROGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.387.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01467/696/18)

Le Conseil d'Administration.

B.P.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.645.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2003 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01468/696/17)

Le Conseil d'Administration.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS, Société coopérative de caution mutuelle.

Siège social: Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 4.556.

Nous prions Mesdames et Messieurs les associés de la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 58, rue Glesener, le vendredi 25 avril 2003 à 17.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport général du conseil d'administration.
2. Rapport des commissaires aux comptes et du réviseur.
3. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes, de l'annexe et du rapport de gestion.
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation de l'acquisition par la seule FIDUCIAIRE DES P.M.E. de deux actions nominatives (AB) de l'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES.
7. Démission de l'administrateur-délégué au 30 septembre 2003.
8. Remplacement de l'administrateur-délégué au 1^{er} octobre 2003.
9. Dissolution et liquidation de la FONDATION FIDUCIAIRE-MUTUALITE avec transfert du solde de liquidation à la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS à titre d'ajout au capital de couverture.
10. Divers.

II (01643/000/24)

Le conseil d'administration.

20111

SOFIGA S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.172.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 25 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Nomination statutaire.
5. Démission et nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01491/005/17)

Le Conseil d'Administration.

ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.100.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND will be held at the Registered Office of the Company on
28 April 2003 at 3.30 p.m.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors and the report of the Auditor.
2. Approval of the financial statements for the year ending on 31 December 2002.
3. Allocation of the net result.
4. Retirement and discharge of the outgoing Directors from their duties for the year ending on 31 December 2002.
5. Appointment of the Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Any other business.

Shareholders are informed that no quorum is required for this Meeting and that the decisions are taken by a simple majority of the shares present or represented.

Each share is entitled to one vote.

Each Shareholder may act at any meeting by Proxy. For this purpose, proxies are available at the Registered Office and will be sent to Shareholders on request.

To be valid, proxies must be duly signed by Shareholders and sent to the Registered Office in order to be received the day preceding the Meeting by 5pm at the latest.

Owners of bearer shares who would like to attend this Meeting should deposit their shares at the Registered Office five working days before the Meeting.

Shareholders wishing to obtain the Audited Annual Report as at 31 December 2002 may apply to the Registered Office of the Company.

On behalf of the Company

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

II (01505/755/32)

ESPRIT (EUROPEAN PARTNERS INVESTMENT TRUST), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.189.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Monday April 28, 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2002
4. Discharge to the Directors

5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

II (01506/584/21)

By order of the Board of Directors.

JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.148.

Notice is hereby given to the Shareholders of JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS (the "Company"), that the
ANNUAL GENERAL MEETING
of the Company (the "Meeting") will be held at the registered office of the Company on *April 25, 2003* at 11.00 a.m. CET, or at any adjournment thereof, for the purpose of voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended November 30, 2002.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended November 30, 2002.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended November 30, 2002.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended November 30, 2002.
5. Confirmation of the co-option by the Board of Directors of Mr Patrick Petitjean, in replacement of Mr Veit O Schuhen.
6. Election of Mr Iain OS Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on November 30, 2003.
7. Approval of Directors' Fees.
8. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on November 30, 2003.
9. Allocation of the results for the accounting year ended November 30, 2002.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than April 23, 2003 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000.)

II (01599/755/34)

By order of the Board of Directors.
